



Mon coloc ou plutôt le locataire veux m'expluser du jour au lendemain.

Par **gmorel973**, le **27/09/2019** à **04:53**

Bonjour, je m'appelle Gabriel j'ai 21ans, et je suis dans une situation qui me fait paniqué a mort.... je vous explique la situation.

Il y a de celà 8mois j'ai fait une "colocation", la personne locataire disais, vouloir faire une colocation dans une maison qui fait 22 mètre carrés, il disais qu'on ferait moitié moitié c'est a dire 350 euros chaquin. Puis moi j'ai accepté directement dés le début, mais le petit problème sais que le propriétaire veux se faire payé en liquide, et que se locataire ne ma pas fait signé de contrats pour une colocation, et plus le temps passais plus je sentais que ça passais de colocation a sous location... au debut il voulais me faire payé la moitié des courses mais vue que je travaille dans la restauration, bah ça fait que je consommait casiment rien de se qu'il achetait et a la fin du mois ils disaient "tien tu me doit 100 euros" puis le mois qui suivie je lui donnais les 100euros et lui dis que faire moitié moitié sur les course c'était mort alors il la mal pris et a commencé a faire que ma vie devienne un enfer car tout les soir ils met de la musique ou une vidéo jusqu'à 4h ou 5h du matin juste pour que je ne dorme pas.... puis j'avais des verres et ils les a cassés... et en plus de tout il se drogue.... et il sais que j'aime pas ça alors il fume tout le temps... et si je me plains et dis "bah sais mon appart si t'aime pas, alors sort faire un tour ou casse toi" et même quand je dors il fume et il le fait exprès.... je sais que vous direz qu'il fallait partir et tout mais c'est compliqué quand on rentre juste dans le monde de l'autonomie éloigné des parents de la famille et tout.... et je ne connais pas met droit et la actuellement il veux m'expluser et j'ai envie d'agir car il va faire la même avais une autre personne. Alors s'il vous plaît aidé moi donné moi des conseils dite moi quoi faire s'il vous plaît et merci d'avance. Cordialement Gabriel.

Par **youris**, le **27/09/2019** à **09:18**

bonjour,

si vous n'avez pas de bail à votre nom vous n'êtes pas locataire ni colocataire.

pour faire de la sous location, le locataire doit avoir l'autorisation de son bailleur.

à vous lire, je vous conseille de trouver un autre logement.

salutations